



Commune de **CHAHAINES**

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité.

Ce DICRIM est destiné aux habitants de CHAHAINES, afin de les informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et la conduite à tenir quand le risque devient réalité.

Ce document est donc à conserver.

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, aléas climatiques,...) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses), sur une zone aux enjeux humains économiques et environnementaux.

Bien informé, chacun sera ainsi à même d'affronter une situation exceptionnelle sereinement de façon responsable et citoyenne.

Qui fait quoi ?

Vous : témoin d'un événement, chaque citoyen doit prévenir la mairie.

Le Maire informe et coordonne les services compétents après la mise en place de la cellule de crise.

La cellule de crise met en place les moyens techniques, logistiques et d'information.

Le préfet, prévenu par le Maire, en fonction de l'événement met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés?

Le Risque Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol. Ce risque est très localisé. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

CHAHAINES est concerné par des risques de mouvements de terrain liés à la présence de caves et falaises. Depuis 1984, la commune a fait l'objet de trois arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, lié à des mouvements de terrain.

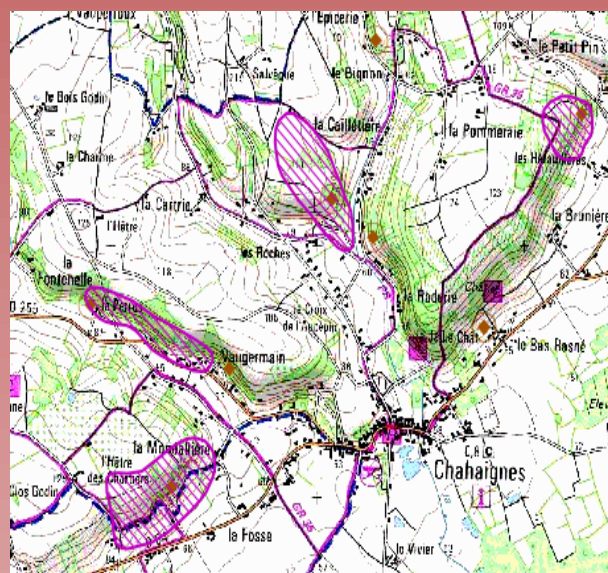
Les secteurs à risques ont été répertoriés et cartographiés dans l'atlas départemental des risques. Il s'agit des secteurs à proximité des lieux-dits: Le Chien Caille – Le Haut Perray – Bénéhard – Les Héraudières – La Cailletière – Les Roches – Vaugermain – La Fontenelle -La Mondallière – L'Hêtre des Chartiers.

LES BONS REFLEXES

AVANT : S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT: S'écarter, ne pas revenir sur ses pas.

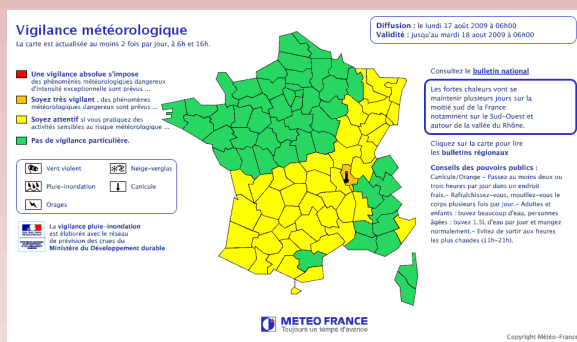
APRES : Ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé, se mettre à la disposition des secours, informer les autorités.



Les Risques Climatiques

Les risques climatiques comprennent le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la canicule, le grand froid, la neige et le verglas.

Notre secteur géographique est périodiquement touché par ces phénomènes: la tempête en décembre 1999, les chutes de neige en décembre 1996, la canicule de 1976 et 2003,...



Météo-France diffuse une carte de vigilance sur www.meteo.fr, relayée par les médias. Cette carte informe des événements qui peuvent être dangereux dans les 24 heures à venir. Chaque département possède une couleur (vert, jaune, orange ou rouge) correspondant à un niveau d'alerte.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics locaux s'organisent pour réagir selon le plan départemental.

LES BONS REFLEXES

S'informer, limiter ses déplacements et rester à l'abri.

- Vents violents : rentrer ou fixer les objets,
- Fortes précipitations: ne pas s'engager sur une voie immergée,
- Orages : ne pas s'abriter sous un arbre, éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- Neige : Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation dans un véhicule.

Le Risque Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

CHAHAGNES est concerné par les inondations par débordement du Loir après des épisodes pluvieux d'automne-hiver. Les dernières crues les plus importantes du Loir sont celles de 1961, 1995 et 2004.

Un Plan de Prévention des Risques des Inondations (PPRI) de la vallée du Loir, engagé par l'Etat, est en cours d'approbation. Ce plan cartographie la zone inondable pour une crue centennale et réglemente l'usage du sol.



LES BONS REFLEXES

AVANT : S'informer des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes de sauvegarde, mettre hors d'eau les meubles, documents importants, médicaments, vêtements et produits dangereux, amarrer les cuves, prévoir des réserves: eau potable, nourriture, couverture, radio à piles, bougies, repérer les stationnements hors zone inondable.

PENDANT : S'informer de la montée des eaux sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et en mairie, couper le gaz et l'électricité, se réfugier sur un point haut préalablement repéré, éviter les déplacements, ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants veillent sur eux, ne pas chercher à traverser une zone inondée à pied ou en voiture, écouter la radio, éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours. Si vous êtes surpris par la montée des eaux, rejoindre un point haut. N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

APRES : aider les personnes sinistrées, aérer et désinfecter les pièces, ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche, chauffer dès que possible, ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires, se renseigner des démarches d'indemnisation.

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque présenté par les TMD est consécutif à un accident lors de leur acheminement. Les matières dangereuses sont des substances pouvant présenter un danger pour l'Homme, les biens ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives.

A CHAHAGNES, le risque des TMD concerne l'ensemble de la voirie routière permettant de desservir les particuliers et les entreprises (livraison de fioul domestique, de produits agricoles,...). Une ligne ferroviaire, peu fréquentée, traverse la commune pour desservir la papeterie située à Bessé sur Braye.

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Un module spécifique du plan ORSEC départemental est consacré aux mesures à mettre en œuvre en cas d'accident.

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

Alerter : les pompiers 18 ou 112 – la gendarmerie 17 – le SAMU 15

Ne pas toucher aux produits déversés, protéger la zone de l'accident afin d'éviter un sur-accident, baliser la zone sinistrée, éloigner les personnes, ne pas fumer.

L'ALERTE

En cas d'événement **GRAVE** (explosion, nuage toxique, tempête, attaque aérienne,...), l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens : sirènes, véhicules sonorisés, radio (Radio France : France Inter, France Bleu), télévision (France 3), téléphone, porte à porte, ...

DEBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant **une mise à l'abri**, l'alerte sera donnée par les sirènes présentes sur le territoire, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Chaque séquence est composée d'un signal modulé de 61 secondes, qui s'atténue ensuite pendant 40 s.

Dès le retentissement du signal national d'alerte, il convient :

- de **se confiner** dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation, et réduit le chauffage. En cas d'explosion ou de nuage toxique, et en attendant les consignes données par les autorités, le confinement doit se faire de préférence dans des locaux situés en sous-sol ou le plus possible au centre des bâtiments ;
- **ne pas fumer**, éviter toute flamme ou étincelle, fermer le gaz ;
- **laisser les enfants à l'école**, les professeurs veilleront sur eux.



FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes caractérisant le signal de fin d'alerte.

Les numéros utiles

EN CAS D'URGENCE

→ Numéro européen des secours (et téléphone mobile)	112
→ Pompiers	18
→ SAMU	15
→ Gendarmerie	17
→ Dépannage électricité	0 810 333 072
→ Dépannage Gaz	0 800 473 333

OU SE RENSEIGNER

→ Mairie de CHAHAINES	02.43.38.11.45
→ Préfecture SIDPC - www.sarthe.pref.gouv.fr	02.43.39.71.84
→ D.D.E.A – SEE / RNT - www.sarthe.equipement.gouv.fr	02.43.50.46.05
→ D.D.E.A (inondations) - www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	0 825 150 285
→ Ministère de l'écologie – www.developpement-durable.gouv.fr	
→ B.R.G.M. (cavités) - www.bdcavite.net	02.51.86.01.51
→ Météo France (répondeur téléphonique 24h/24) - www.meteo.fr	08.92.68.02.32
→ D.D.A.S.S. (Affaires Sanitaires et Sociales)	02.43.40.20.20
→ D.D.S.V. (Services Vétérinaires)	02.43.86.70.50

